

## Construction du "système vélo" français : l'Assemblée Nationale doit muscler la Loi Mobilités



**La Loi Mobilités - fraîchement sortie du Sénat - doit permettre de construire enfin le "système vélo" que la France mérite, en commençant par une prise en compte sérieuse de la sécurité des cyclistes, en ville comme hors agglomération.**

Alors que la majorité des déplacements quotidiens font moins de cinq kilomètres, les Françaises et les Français sont nombreux à aspirer à accéder à la solution vélo, solution excellente pour la santé, largement accessible, bonne à la fois pour la planète et le portefeuille. Mais, comme l'a démontré l'enquête Parlons vélo (plus de 100 000 réponses), le frein principal qui empêche le passage à l'acte est la peur de l'insécurité routière. Alors que le Plan national vélo, présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018, ambitionne de voir l'usage de la petite reine tripler en France d'ici 2024, le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) est une occasion unique d'avancer en la matière.

Si les gains santé du vélo restent 20 fois supérieurs aux risques encourus, les mauvais chiffres de la Sécurité routière de février (18 cyclistes tués, un record pour un mois de février), certes en grande partie expliqués par la météo atypique, mais également le relâchement général sur le respect des vitesses maximales (radars vandalisés), rappellent l'urgence d'agir. Contrairement aux idées reçues, la majorité des tués à vélo le sont hors agglomération, la différence de vitesse rendant tout accrochage fatal. L'examen de la LOM au Sénat a permis d'avancer sur ce point-là, puisque l'obligation de réaliser des pistes cyclables a été étendue hors agglomération (voir encadré). Reste à l'Assemblée Nationale de préserver cette avancée et aux collectivités compétentes de mettre en œuvre ensuite cette disposition législative. En effet, si l'article L.228-2 du code de l'environnement prévoit déjà - depuis 20 ans - la création systématique d'aménagements cyclables, la réalité du terrain est tout autre : les villes de France sont dotées d'un patchwork de pistes cyclables qui parfois semblent aléatoires, là où il faudrait des réseaux homogènes et complets : lisibles, continus et sécurisés.

*À l'occasion des réalisations ou des réaménagements des voies interurbaines, hors autoroutes et voies rapides, le gestionnaire de voirie évalue, en lien avec la ou les autorités organisatrices de la mobilité compétentes, le besoin de réalisation d'un aménagement ou d'un itinéraire cyclable, sa faisabilité technique et financière.*

*« Ces aménagements ou itinéraires cyclables doivent tenir compte des orientations des plans de mobilité et de mobilité rurale, ainsi que du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire et du schéma national vélo, lorsqu'ils existent. »*

Le passage de la LOM au Sénat a permis d'avancer sur d'autres sujets, à commencer par l'apprentissage obligatoire du vélo avant l'entrée au collège (*mesure du plan vélo qui a été la plus largement saluée par la FUB*), mais également le stationnement sécurisé, notamment en gare, ou encore les conditions d'emport des vélos dans les trains.

La FUB exhorte l'Assemblée Nationale à poursuivre (*et amplifier - notamment sur le stationnement en gare et l'embarquement dans les trains et dans les cars*) les avancées obtenues au Sénat, et d'y ajouter quelques points manquants, notamment concernant le futur forfait mobilité durable - qui doit devenir obligatoire et cumulable avec le remboursement des transports en commun.

Nous avons ouvert ce communiqué de presse sur l'insécurité routière en soulignant qu'elle est surtout fatale hors agglomération. Malheureusement les accidents mortels arrivent également en ville, notamment en raison du phénomène des angles morts des véhicules à grand gabarit.

Il y a bientôt un an, le 20 avril 2018, la représentation nationale s'était émue en apprenant le décès d'Armelle Cizeron, jeune collaboratrice de la députée Jeanine Dubié, fauchée par un poids lourd sur le pont de la Concorde, alors qu'elle se rendait simplement au travail à vélo.

Communiqué



La FUB se félicite de la mobilisation de plus d'une centaine de députés, et notamment Matthieu Orphelin, Guillaume Gouffier-Cha, Jeanine Dubié, Barbara Pompili, Jean-Marc Zulesi, Damien Pichereau et Pierre Person, en faveur de deux amendements pour limiter le fléau des angles morts. S'ils sont adoptés, ces derniers rendront obligatoire des stickers d'avertissement et rendront possible la restriction du périmètre de la circulation des poids lourds non équipés de radars compensant les angles morts.

La FUB invite tout un chacun à se joindre au rassemblement qui aura lieu mardi 9 avril à 14h15 à l'angle du pont de la Concorde et du quai d'Orsay pour la pose d'un vélo blanc sur le lieu d'accident d'Armelle Cizeron, en présence de hauts représentants de l'Etat et de la ville de Paris. Ce vélo blanc ne constitue en aucun cas un mémorial ; il vise à prévenir l'ensemble des usagers de la route sur la dangerosité de l'intersection entre la sortie du Pont de la Concorde et le Quai d'Orsay. A noter que le carrefour en question sera ré-aménagé très prochainement et que le "vélo blanc" sera retiré dans quelques mois, marquant le fait que les conditions de sécurité auront été considérablement améliorées.

Communiqué

### Contacts presse >

Anne-Sybille Riguidel  
Chargée des relations presse  
Mail : [as.riguidel@gmail.com](mailto:as.riguidel@gmail.com)  
Tél. 06 32 10 26 38

Olivier Schneider  
Président FUB  
Mail : [o.schneider@fub.fr](mailto:o.schneider@fub.fr)  
Tél. 06 16 09 12 29

Perrine Burner  
Chargée de communication FUB  
Mail : [p.burner@fub.fr](mailto:p.burner@fub.fr)  
Tél : 03 88 76 70 86